

BULLETIN MUNICIPAL

N° 4 – MAI 2022

Imprimé par nos soins – Edité par la Mairie de Belrupt en Verdunois (Meuse) Directeur de la publication : le Maire, Bernard GILSON N° ISSN 1168-4399

GRAND FÊTE DU PRINTEMPS A LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque du village organise une après-midi « porte ouverte » samedi 14 mai à partir de 14 h. Pour l'occasion, de nombreuses animations auront lieu sur le thème du printemps et du jardin avec notamment une exposition sur les abeilles. Damien Watrin, maraîcher, proposera un atelier autour des légumes. Michel Jilet, auteur indépendant, présentera ses différents ouvrages dont l'album jeunesse « Mon voisin, le jardinier ». Plusieurs lectures auront lieu tout au long de l'après-midi grâce aux outils d'animation mis à disposition par le Conseil départemental de la Meuse. Au programme également : fabrication de marque-pages, lectures chuchotées et arbre à haïkus... Ouvert à tous. Entrée libre.

RESULTATS DU CONCOURS DE PAQUES

Trente-cinq enfants ont participé au concours de Pâques proposé par la bibliothèque. Les organisateurs et les membres du jury tenaient vivement à féliciter l'ensemble des artistes en herbe pour les dessins remplis de couleurs, de féerie et d'imagination. Les gagnants du concours sont Maxence (moins de 3 ans), Lya (4-6 ans), Lola (7-9 ans) et Jules (plus de 10 ans). Merci à tous les enfants pour leur participation. Les dessins sont exposés au sein de la bibliothèque jusqu'à la fin mai.

LES EXPOS DE BELRUPT

Récemment, l'Evêque de Verdun et le Curé de la Paroisse ont proposé à toutes les communes de la paroisse Saint Vanne de Verdun dont nous faisons partie, d'ouvrir les églises communales à des activités culturelles en plus de leur fonction religieuse – afin d'élargir le rôle communautaire de ces édifices, propriétés des communes, et d'éviter qu'elles ne soient que très peu utilisées par les habitants.

La Commune a répondu positivement à cette proposition et un cycle d'expositions est en préparation. C'est pour bientôt.

Il y aura aussi des concerts, des spectacles, ... bien sûr sur des thèmes qui respecteront l'esprit d'un tel bâtiment, mais avec des contenus « neutres », non religieux.

Des cérémonies religieuses s'y dérouleront toujours – comme avant la pandémie : mariages, obsèques, messes, ...

C'est un peu une double vie que jouera l'édifice.

Parallèlement, la Commune a entrepris dans l'église des travaux de sécurité : les bancs des deux bas-côtés de l'église étaient devenus dangereux (vermoulus du fait de l'humidité du sol et des insectes qui s'y plaisaient). Ils ont été démontés (seuls 5 bancs ont pu être sauvés!),

Monsieur Constant Métillon, notre agent technique, a entrepris des travaux « sanitaires » et dorénavant une dalle a remplacé la terre battue et le bas du mur a été assaini pour qu'il « respire »

Le second bas-côté sera prochainement travaillé de la même manière.

Prochainement, vous pourrez admirer ce travail qui participe de l'entretien de notre patrimoine commun : les habitants de Belrupt depuis 1830 ont contribué à l'édification et au maintien de l'église, il nous revient à nous de protéger ce patrimoine communal et de le faire vivre.

INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE DE BELRUPT EN VERDUNOIS

Toutes les inscriptions à l'école de Belrupt se font désormais à la mairie de Belrupt – depuis la rentrée de septembre 2020.

Pour la prochaine rentrée de septembre 2022, les inscriptions sont à faire dès maintenant pour que les familles aient le temps de rencontrer ensuite la directrice de l'école pour la finalisation de l'inscription.

Les documents à présenter sont : livret de famille, carnet de santé, autorisation d'inscription du second parent en cas de séparation.

LA FISCALITE COMMUNALE EN 2022

Le conseil municipal a voté les taux des impôts communaux qui restent identiques à ceux de l'an passé.

Il n'y aura donc pas de variation dans votre impôt communal (taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti), en dehors de la réévaluation nationale annuelle de la base fiscale, calée dorénavant sur le taux d'inflation. Ce qui signifie que la pression fiscale est inchangée.

Rappelons que les documents budgétaires sont publics et consultables en mairie sur simple demande.

REGLEMENT DE SERVICE DE LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS & ASSIMILES

Le règlement de service de la collecte des déchets ménagers est un arrêté municipal qui s'impose à toutes et tous et qui définit notamment toutes les conditions à respecter pour la collecte en vue du traitement des déchets ménagers et assimilés – entre autres pour la déchetterie.

Il définit également le mode de paiement par la redevance dite incitative (basée sur le nombre de levées de la poubelle noire qui inclut uniquement les déchets non recyclables et exclut les biodéchets qui sont compostables ou broyables).

Cet arrêté a été élaboré en lien avec la communauté de communes VAL DE MEUSE VOIE SACREE qui a la compétence tarifaire et la compétence d'organisation des différentes collectes organisées sur le territoire : porte à porte pour les déchets non recyclables et les sacs jaunes, déchetterie, conteneurs d'apport volontaire pour le papier et le verre, ... C'est elle qui facture cette redevance à chacun d'entre nous.

Cet arrêté a été distribué dans toutes les habitations, en 2018.

Il est consultable en mairie et sur le site internet communal.

Si vous souhaitez en avoir un exemplaire sur papier, il suffit de le demander en mairie.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DES DECHETS MENAGERS

Comme chaque année, le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers, géré par notre communauté de communes, VAL DE MEUSE – VOIE SACREE.

Ce rapport comporte obligatoirement des indicateurs techniques : description et localisation des services, notamment de la déchetterie, situation juridique, volumes collectés, etc.

Il doit également contenir des indicateurs financiers : évolution du prix, taxes et redevances, les différentes dépenses et recettes du service, etc.

Rappelons que ce rapport est public, consultable en mairie. Il est publié sur le site internet de la communauté de communes.

DES NOUVELLES DE NOTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE MEUSE- VOIE SACREE

La communauté de communes vient de mettre en service un « VEHICULE PARTAGE », un mini-bus, pour permettre aux associations du territoire ainsi qu'aux services de la communauté (centres aérés, etc.) de faire des déplacements dans des conditions économiques très favorables. Ce véhicule partagé, inauguré le 17 mai, a vocation à être utilisé, qu'on se le dise ...

SECURITE ROUTIERE A BELRUPT

Le Conseil Municipal s'est inquiété des risques d'accidents en deux endroits de la Grand Rue : l'intersection avec la rue de la Chiffour et la rue aux Anes. Il a demandé à tous de donner leur avis sur une proposition consistant à installer des STOP aux deux intersections.

Toutes les réactions sont allées dans le même sens : installer des « stop » n'est pas une bonne solution – notamment l'installation de stop sur les deux petites rues risquait d'encourager certains à rouler encore plus vite et à se sentir « trop » prioritaires. Selon l'avis de beaucoup, il vaudrait mieux installer des « cédez le passage » sur la Grand Rue pour protéger les deux petites rues comme cela s'est fait récemment à Dieue.

De ce fait, le Conseil Municipal a décidé de faire un essai : peindre au sol des pointillés qui rappellent la priorité à droite et observer les résultats de cet essai.

Les beaux jours sont enfin arrivés, permettant la peinture routière qui ne peut être utilisée quand il fait froid.

Merci de faire connaître vos réactions – étant rappelé qu'il ne s'agit pas de « cédez le passage » puisqu'il n'y a pas de panneau, mais d'un rappel visuel à la prudence et au respect de la priorité à droite. A suivre donc.

L'ASTUCE DU JOUR

Le Groupe Environnement du Conseil Municipal se propose de présenter dans le bulletin municipal, à chaque parution, un « truc », une « astuce », liée à son domaine d'intervention. Il vous invite d'ailleurs à partager aussi vos trucs, vos astuces, vos savoir-faire. N'hésitez donc pas.

UN PREMIER TRUC :

Pour éviter que votre tonne à eau d'arrosage, au milieu du jardin, près de la maison, n'attire les moustiques en belle saison, mettez-y deux poissons rouges : ils se nourriront de ces petites bêtes peu sympathiques et de leurs larves.

Comme les poissons rouges ont une belle durée de vie, ils passeront l'hiver tranquillement dans votre tonne, sous la glace – à la seule condition de ne pas percer la glace en hiver.

ECONOMISONS L'EAU ! C'EST UNE DENREE QUI SE RARIFIE SURTOUT EN CES PERIODES DE SECHERESSE

Le Département de la Meuse a été placé sous surveillance, du fait du manque d'eau et des faibles pluies ...

Il convient donc de ne pas gaspiller l'eau potable.

Pour l'instant, il n'y a pas – pour notre territoire – de restriction d'usages de l'eau mais il faut être prudent et éviter de gaspiller ce bien de plus en plus précieux.

Tout près de chez nous, des secteurs sont déjà concernés par des restrictions ... !

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Même si nous semblons localement protégés des chenilles processionnaires (notamment celles du chêne), il faut savoir qu'il y en a pas mal en Meuse, notamment dans des endroits fréquentés pour des activités de loisirs proches de Belrupt.

Ces chenilles urticantes sont nuisibles et peuvent être graves pour la santé ;

Nous ne savons pas encore s'il y aura des épisodes de prolifération cette année.

Mais à toutes fins utiles, voici un site d'information (mais vous pouvez aussi solliciter la mairie) :

AGENCE REGIONALE DE SANTE : mesures de protection notamment : https://www.grand-est.ars.sante.fr/index.php/chenilles_urticantes-0.

MERCI !

... à Monsieur Joël Bloqué qui a prêté son garage pour stocker le broyeur de la communauté de communes le temps de traiter les branchages produits dans le village et d'en faire un broyat bien utile pour les jardins et les plantations et merci à tous ceux qui ont aidé Monsieur Constant Métillon à faire ce travail de broyage : Monsieur et Madame Patrick Saillet, Messieurs Denis Oberto, Patrick Gille et Lucas Bloqué.

Ils sont intervenus dans quelques propriétés privées du village lorsque la production de branchages y était importante et devait privilégier le broyage sur place plutôt que de transporter tout cela – mais aussi sur le « pourrissoir » communal où le broyat a été mélangé au compost fabriqué à partir des résidus de tonte : de nombreux habitants du village ont profité de ce compost pour leur jardin. Les divers branchages sont régulièrement amenés sur ce pourrissoir en vue de ce traitement.

Notez qu'il reste encore du broyat et du compost qui est donné gratuitement à qui en a besoin. Mais le stock baisse assez vite, il ne faut pas traîner.

MERCI AUSSI à ceux qui ont aidé Constant Métillon à refaire le sol du bas-côté de l'église où les bancs vermoulus et dangereux ont été retirés pour éviter les accidents : Messieurs Lucas Bloqué, Patrick Saillet, Jonathan Oberto. Le résultat est magnifique et bien solide : l'édifice est bien consolidé et rajeuni.

MERCI EGALEMENT à Monsieur Louis Humbert qui a récupéré un essaim d'abeilles venu s'installer dans un des arbres de l'entrée de l'école, supprimant donc un risque pour les enfants et leurs parents. Il y a passé une bonne partie de son après-midi du dimanche 8 mai avec efficacité et compétence.

L'HISTOIRE DES "CASERNES" CHEVERT

Les casernes Chevert sont aujourd'hui presque entièrement rasées : construites entre la guerre de 1870 et celle de 1914, elles ont abrité de nombreuses personnes, des militaires et leurs familles.

Il y eut même une école dans cette enceinte et la population de Belrupt était montée quasiment à 2.000 habitants !

Le site abrite actuellement une ferme céréalière ainsi que le Centre de Formation de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse.

Monsieur Hervé Villaume, son directeur, nous a récemment prêté de vieilles photos de cette époque pour compléter nos connaissances historiques locales.

Merci à lui et à son équipe.